

Paris, le 5 janvier 2021



Madame Jacqueline Gourault
Ministre de la Cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités
territoriales
20, avenue de Ségur
75007 Paris

Madame la Ministre,

Vendredi 18 décembre, vous avez présenté aux représentants des associations nationales d'élus les intentions du Gouvernement sur le futur projet de loi relatif à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Villes de France, qui fédère les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités, a participé à cette présentation par l'intermédiaire de son président délégué, Jean-François Debat, maire de Bourgen-Bresse. Notre association salue la concertation engagée pour clarifier l'action publique et essayer de donner davantage de flexibilité dans l'exercice des compétences des maires et présidents d'intercommunalité.

A l'issue de la présentation de l'avant-projet de loi « 4D », nous souhaitons porter à votre connaissance les réflexions de notre association sur plusieurs points du futur texte de loi.

Décentralisation

Avant tout, il est indispensable de préciser les modalités de transfert des pouvoirs de police liés à une compétence communale ou communautaire lors de sa délégation. *Villes de France* souhaite que soit affirmé le principe « compétence déléguée, pouvoir de police dédié également ». Cela participe à améliorer l'efficacité des mesures prises dans le cadre de ces nouvelles compétences.

En matière de logement et d'urbanisme, la possibilité pour les EPCI d'expérimenter une délégation complète de compétences est une avancée, tout comme l'assouplissement de l'accès aux opérations de revitalisation du territoire (ORT). Pour poursuivre cette logique de décentralisation, nous proposons à nouveau que les intercommunalités puissent prendre la compétence PLU sans élaborer un seul PLU global sur des territoires parfois très importants, mais choisir d'élaborer des « PLU de secteur » sur des territoires pertinents au sein des EPCI. A défaut, les PLU ne seront pas développés. Le « tout ou rien » trouve sur ce sujet ses limites.

Toujours dans cette optique de souplesse, *Villes de France* invite le Gouvernement à revoir plusieurs dispositifs issus de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine qui accentuent l'autorité de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sur « les sites patrimoniaux remarquables » et aux abords des monuments historiques. L'extension de ces prérogatives a pour conséquence de ralentir de nombreux projets de rénovation de centres-villes, portés par le dispositif « Action Cœur de Ville ».

Les maires respectent les compétences des ABF sur la protection des bâtiments classés, mais il n'est pas acceptable que les aménagements sur le domaine public soient, dorénavant, soumis à un avis conforme des ABF dans tous nos cœurs de villes. Ces choix doivent rester ceux des élus. Il est déplaisant et contraire à la décentralisation d'avoir redonné un droit de véto aux ABF sur ces sujets. Nous les maires sont tout autant capables, en concertation avec les ABF mais non sous leur contrôle, de protéger et de mettre en valeur les centre-villes.

L'avant-projet évoque également le logement social et la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). A cette occasion, nous regrettons les positions relativement ambiguës de votre collègue ministre déléguée chargée du Logement, qui a envisagé un durcissement des sanctions à l'encontre des maires et même d'étendre le principe de sanctions à d'autres pans de la politique du logement – les attributions de logement semble-t-il. Plutôt que d'engager des mesures punitives à l'égard des collectivités, qui doivent désormais supporter le coût de la baisse des APL aux bailleurs sociaux mais aussi des problématiques spécifiques selon les territoires (rareté du foncier, zones inondables), nous privilégions un dialogue constructif avec les préfets et la mise en place de partenariats locaux.

Sur le volet santé, l'évolution de la gouvernance des ARS était une proposition régulièrement portée par *Villes de France*, notamment lors de la contribution au Ségur de la Santé. Le renforcement du lien avec les territoires et les élus locaux passe également par la nécessité de réaffirmer la place et le pouvoir de décision du maire dans les conseils de surveillance des centres hospitaliers en leur donnant un rôle décisionnel et non plus honorifique.

Enfin, le texte prévoit le transfert aux intercommunalités de la compétence d'établissement et de mise en œuvre des zones à faible émission (ZFE). Nous attirons l'attention sur les conséquences de l'exclusion des maires concernés au processus de validation de ces dispositifs. Ils doivent à nos yeux être associés à la prise de décision sur cette thématique majeure qui associe mobilités et développement durable.

Déconcentration

Acteurs de la vie locale, nous soutenons activement le principe de déconcentration qui renforce l'action de l'État par une approche territoriale des décisions. A l'image du couple maire-préfet dont l'efficacité a été reconnue de tous durant la première période de confinement et continue encore de l'être à ce jour.

Au chapitre de la déconcentration, nous saluons l'ajout d'un siège pour les intercommunalités au Conseil d'Administration de l'ADEME. *Villes de France* portait activement cette proposition compte tenu de l'engagement des villes moyennes sur les questions de transition écologique. Nous vous avons d'ailleurs adressé un courrier, conjoint avec Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, à ce sujet pour évoquer la légitimité de notre association pour représenter les élus locaux auprès de structures nationales sur la thématique environnementale. En effet, les villes moyennes sont aux avant-postes sur ce sujet en étant le territoire de nombreuses initiatives et sont d'ailleurs perçues comme étant les plus aptes à s'adapter aux défis du changement climatique selon la seconde édition de notre baromètre des territoires.

Différenciation

Nous appelons de nos vœux à une véritable différenciation territoriale. Les collectivités locales n'ont pas les mêmes besoins, n'avancent pas à la même vitesse. C'est pourquoi une souplesse territoriale, à travers les dispositifs d'expérimentation locale, doit être encouragée. C'est le cas sur les politiques du logement où la carte des grands zonages nationaux très standardisés mérite d'être revue à l'aune de chaque situation locale. Cela existe déjà avec l'expérimentation du « Pinel breton » qui commence à faire ses preuves et mérite d'être généralisée.

Pour incarner la différenciation territoriale, le Gouvernement souhaite plus associer les citoyens à la procédure de création des communes nouvelles avec la possibilité d'une procédure de consultation. Sans remettre en cause l'implication des citoyens sur ces décisions, *Villes de France* rappelle que la procédure actuelle est issue d'une loi portée par le Président d'alors de l'Association des maires de France, et que la procédure actuelle a permis à des communes de faire le choix du rapprochement avec leurs voisines par les élus municipaux. L'instauration d'une validation populaire, même si celle-ci ne s'impose pas aux conseils municipaux, sera-t-elle sans impact sur les processus, toujours délicats, de fusions volontaires des communes ?

Force de propositions, *Villes de France* souhaite continuer à échanger sur la base des mesures présentées dans l'avant-projet de loi. Ces instants de concertation, que nous n'avez de cesse de privilégier, doivent permettre à ce texte de poursuivre la coopération entre l'État et les collectivités territoriales en s'inscrivant dans une démarche partenariale claire comprenant à la fois les objectifs et les moyens alloués.

Nous tenant à votre entière disposition pour une rencontre qui nous permettrait d'évoquer nos réflexions actuelles, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de nos considérations les plus distinguées.

Jean-François Debat
Maire de Bourg-en-Bresse
Président de la CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
Président Délégué de Villes de France

Caroline Cayeux
Maire de Beauvais
Présidente de la CA du Beauvaisis
Présidente de Villes de France